

The logo for AFTES, consisting of the letters 'AFTES' in a bold, orange, sans-serif font with a slight 3D effect and a shadow.A decorative graphic element consisting of a series of grey dots of varying sizes arranged in a large, irregular circular shape that frames the central text. A few dots are highlighted in dark blue and yellow.

# PROJET ASSOCIATIF

# 2019/2024

Association pour la Formation au Travail Educatif et Social

17 avenue Théophile Roussel 48100 MARVEJOLS

☎ 04.66.32.27.78

[aftes@ofts-lozere.fr](mailto:aftes@ofts-lozere.fr) [www.ofts-lozere.fr](http://www.ofts-lozere.fr)

SIRET : 77560908400063 – APE 8532Z

Formation continue n° 91-480000448

---

# Table des matières

---

<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Les fondements de l’AFTES</b> .....	<b>3</b>
1.1. Un ancrage historique et territorial.....	3
1.2. Les valeurs portées par l’AFTES .....	5
1.3. Les principes d’action .....	7
<b>2. Champ et périmètre d’intervention</b> .....	<b>8</b>
2.1. Le périmètre d’intervention .....	8
2.2. Un territoire : la Lozère et au-delà... ..	8
2.3. Nos spécificités .....	9
<b>3. Enjeux et orientations du projet</b> .....	<b>10</b>
3.1. Les principaux enjeux .....	10
3.2. Les axes de développement .....	10
3.2.1. Porter politiquement et stratégiquement les projets et l’Ecole et consolider sa gouvernance .....	11
3.2.2. Développer un axe expertise et produire de la connaissance .....	11
3.2.3. Répondre aux besoins du territoire et d’évolution des métiers éducatifs et sociaux .....	11
3.2.4. Répondre à l’objectif de valorisation du travail social et d’évolution des formations .....	12
3.2.5. Accompagner et soutenir le développement des compétences de l’équipe pédagogique .....	12
3.2.6. Intégrer les nouvelles technologies comme moyen de renforcement et de soutien du projet pédagogique .....	12
3.2.7. Proposer un cadre de travail propice aux étudiants et aux salariés .....	13
3.2.8. Améliorer la démarche d’évaluation en relation avec la démarche qualité .....	13
3.2.9. Communiquer et informer .....	13
<b>4. Gouvernance associative</b> .....	<b>13</b>

---

## PREAMBULE

---

L'élaboration du projet associatif permet de réinterroger et de partager les enjeux de la formation aux métiers du travail éducatif et social, dans un contexte en évolution, en tenant compte des impératifs de bassin d'emploi Lozérien.

Il est construit selon une démarche proactive et participative.

D'une part, par le recueil de l'expression des représentants des associations gestionnaires du territoire à travers une enquête conduite en octobre 2018, d'autre part, par l'élaboration collective, lors de la journée de séminaire du 23 novembre 2018 réunissant personnels de l'ETES, depuis septembre 2020 OFTS, administrateurs et représentants des étudiants.

Si l'Adresse aux travailleurs sociaux de Nicole Questiaux<sup>1</sup> de 1982 reste actuelle, le travail social est à mettre en perspectives avec les évolutions sociales et sociétales.

Les métiers de l'intervention éducative et sociale sont confrontés à la complexité en lien avec l'évolution de la société (accroissement de la pauvreté et de l'exclusion, transformation de la cellule familiale, retrait de l'État providence au profit de l'État social actif, contexte de réduction des moyens, problématiques cumulatives, intervenants multiples dans un système d'aides et de soins segmenté, ...).

L'appareil de formation au travail social doit relever le défi de la complexité, de la gestion du paradoxe, d'une technicisation de plus en plus prégnante en conservant le sens et la culture professionnelle du travail social ou de l'action sociale.

Les États généraux du travail social de 2014 ont questionné ces différents enjeux et abouti en 2015 à la formulation d'un plan d'action interministériel en faveur de travail social et du développement social articulés autour de 4 axes :

- Faire participer les personnes et mieux les accompagner ;
- Promouvoir le développement social pour simplifier les politiques publiques ;
- 5 ans pour reconnaître le travail social et moderniser l'appareil de formation ;
- Rénover la gouvernance.

L'élaboration du projet associatif tient compte des défis à relever et s'inscrit dans les orientations des politiques publiques :

- **D'une logique de place à une logique de parcours** des personnes accompagnées, l'affirmation de leur participation, la reconnaissance des savoirs profanes, la volonté inclusive, qui engendre de nouvelles attentes des milieux professionnels et une plus forte inscription territoriale et partenariale de l'action sociale et médico-sociale ;

---

<sup>1</sup> Circulaire ministérielle « Orientations principales sur le travail social » à l'adresse des travailleurs sociaux du 28 mai 1982 par Nicole Questiaux Ministre de la Solidarité nationale.

---

- **La réforme des diplômes du travail social et de l'intervention sociale** (décrets et arrêtés du 22 août 2018, notamment) qui revalorise et fait entrer cinq diplômes dans le cursus « LMD » et marque le rapprochement avec les filières universitaires et une mobilité accrue pour les professionnels ;
- **L'encouragement et la valorisation des formations en alternance** : Réforme de l'apprentissage et expérimentations d'un contrat de professionnalisation « sur mesure » jusqu'au 31/12/21 ; reconversion ou promotion par l'alternance (Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.)

## 1. Les fondements de l'AFTES

### 1.1. Un ancrage historique et territorial

La Lozère apparaît comme une terre d'accueil, d'expertise et d'innovation sociale et médico-sociale. S'il représente un poids économique d'importance, le secteur médico-social représente également un pôle d'excellence par la qualité de l'accueil dans les établissements et la compétence et l'engagement des professionnels qui interviennent dans ce secteur.

Cette excellence relève d'une longue histoire. C'est en effet dans le contexte de l'après-guerre que la Lozère, devant faire face à l'exode rural, a choisi pour favoriser le maintien de la population active, de développer l'accueil d'enfants en situation de handicap porté par une triple dynamique politique, religieuse et médicale.

Autour de quelques initiatives fondatrices, dès les années 50, les Lozériens sont parvenus à développer le secteur médico-social sous l'impulsion de l'abbé Ozio<sup>2</sup> et à bâtir un secteur sanitaire avant-gardiste autour des travaux du Docteur François Tosquelles<sup>3</sup> sur la psychiatrie.

Ce précurseur a été l'un des pionniers de la psychothérapie institutionnelle dans le domaine de la santé mentale. C'est durant la seconde guerre mondiale que François Tosquelles, réfugié espagnol, prit ses fonctions de psychiatre au sein de l'établissement de Saint-Alban. La présence d'intellectuels clandestins, comme Paul Éluard a, durant ces années de guerre, opéré un intense brassage intellectuel avec, pour toile de fond, l'humanisation de la condition d'hospitalisation des malades mentaux. Ils auront ainsi jeté les bases de ce que l'on appelle « la psychothérapie institutionnelle ».

Ainsi, conjointement à la construction du secteur sanitaire et médico-social si important dans le département de la Lozère, sont apparues la volonté et la nécessité de former et de professionnaliser le personnel des établissements sociaux, sanitaires et médico-sociaux au niveau local.

---

<sup>2</sup> Prêtre catholique, fondateur du Clos du Nid.

<sup>3</sup> Médecin-chef de l'hôpital de Saint-Alban, c'est un des inventeurs de la psychothérapie institutionnelle, mouvement qui a influencé fortement la psychiatrie et la pédagogie dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Faisant écho à cette filiation, les élus locaux ont choisi, en 2014, de baptiser l'ETES du nom de François Tosquelles, rendant hommage à ce personnage emblématique de l'histoire du territoire.

A sa création, l'école est portée par une association congréganiste et installée sur le secteur des Gorges du Tarn, connue comme *l'école des moniteurs éducateurs*. En 1977, le centre de formation s'installe sur la ville de Marvejols.

Le 19 avril 2004, l'UNAPH<sup>4</sup>, association gestionnaire d'origine, décide de distinguer les activités de formation, des autres buts poursuivis par l'association. A cet effet, une nouvelle identité juridique est créée : l'AFTES, Association de Formation en Travail Éducatif et Social.

L'objet de l'AFTES, tel qu'indiqué dans ces statuts, est :

- De mettre en place et de gérer toutes les actions de formation se rapportant aux secteurs social, sanitaire et médico-social, tant dans le domaine de la formation initiale, permanente, que de la Validation des Acquis de l'Expérience ;
- De gérer toutes les structures nécessaires à la réalisation de ces formations et en particulier l'École de Travail Éducatif et Social François Tosquelles (ETES), nouvellement Organisme de Formation au Travail Social (OFTS) ;
- D'explorer toutes les possibilités de réponses présentes et à venir aux besoins de formations qualifiantes et de mise en place des moyens nécessaires.

Aujourd'hui, l'AFTES est connue principalement par son établissement l'École de Travail Éducatif et Social (ETES), depuis septembre 2020, renommé Organisme de Formation au Travail Social de Lozère (OFTS de Lozère).

Progressivement, à partir du *socle moniteur éducateur*, l'école va enrichir son offre de formation de nouveaux agréments :

- Formation d'assistants et d'assistantes maternelles (1995),
- Formation au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile (1998)
- Surveillant de Nuit Qualifié – Maîtresse de Maison (2007)

En 2007, année de réforme des principaux diplômes d'état, elle obtient 4 agréments :

- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)
- Diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF),
- Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP),
- Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (DEME).

En cette même année 2007, l'ETES est l'un des membres fondateurs du CFA Régional Sanitaire et Social (CFA hors murs)<sup>5</sup>. L'école devient donc une UFA (Unité de Formation par Apprentissage) et propose de former des moniteurs-éducateurs par la voie de l'apprentissage.

En septembre 2010, l'ETES obtient l'agrément pour la formation au Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES).

---

<sup>4</sup> Union Nationale d'Associations pour Personnes Handicapées

<sup>5</sup> <http://www.cfa-sanitaire-social.com/>

Par ailleurs, elle est labellisée et reconnue par la branche du secteur social et médico-social pour la formation à divers titres professionnels : tuteur référent, assistant de soin en gérontologie. Enfin, en 2016, l'école a été inscrite par la DRJSCS sur la liste des établissements autorisés à dispenser la formation préparant au Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social et agréé par la Région en 2017.

## 1.2. Les valeurs portées par l'AFTES

L'AFTES, association gestionnaire de l'École de Travail Educatif et Social (ETES), renommé depuis Organisme de Formation au Travail Social de Lozère (OFTS), fonde son intervention et exerce ses missions, en promouvant des valeurs qu'elles partagent et qui rassemblent ses membres.

La définition du travail social énoncée règlementairement est le principe socle de son projet<sup>6</sup> :

**« Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté.**

***Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société.***

***Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.***

***A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire.***

***Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière.***

***Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social. »***

Elle s'appuie également sur les valeurs construites et transmises depuis la création de l'association et des principes en relation avec les avancées sociales, sociétales ou règlementaires :

- **La proximité** dans la relation aux étudiants : accessibilité, disponibilité de l'équipe pédagogique et personnalisation de l'accompagnement ; dans la relation au territoire et aux associations gestionnaires pour lesquelles elle est un outil de promotion, de développement du travail social et de maintien et de développement des compétences sur le bassin d'emploi Lozérien ;

---

<sup>6</sup> Décret n° 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social

- **La responsabilité dans la transmission de savoirs** à travers sa capacité à rendre les étudiants acteurs de leur apprentissage, en les incitant à se mobiliser et à chercher des ressources par eux-mêmes, en promouvant les dispositions d'ouverture, d'implication, l'intérêt pour la culture générale professionnelle et la capacité du doute et de la remise en question dans leurs interventions, en élaborant avec chacun un projet de formation personnalisé compte tenu du parcours antérieur et de leur projet ;
- **L'humanisme** et le respect des personnes, dans leur singularité, leurs capacités et leur citoyenneté ainsi que la considération du collectif dans l'approche d'une situation ;
- **La conviction que la professionnalisation est un processus de co-construction** des savoirs, dans la dynamique de l'alternance intégrative.  
Le processus de formation nécessite la transmission de savoirs disciplinaires, qui permettront le questionnement individuel et collectif des pratiques professionnelles.
- **Le principe de laïcité** traduit par la neutralité de l'AFTES face à la liberté de croire, ou de ne pas croire, l'égalité de tous, quelles que soient leurs convictions, la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public. L'AFTES veille à promouvoir la laïcité comme un principe majeur des intervenants du travail social « comme règle du jeu politique et juridique » (J. Baubérot), et comme condition nécessaire du vivre ensemble dans une société multiculturelle, républicaine et démocratique, et en s'abstenant de tout prosélytisme religieux et politique ;
- **La bienveillance** qui se concrétise par la constitution de collectifs solidaires au sein de l'association, entre membres de l'équipe, avec les étudiants et les apprenants, entre salariés et stagiaires, sur un mode démocratique.

L'AFTES est membre de l'UNAFORIS<sup>7</sup>, Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale, et à ce titre, membre de la plateforme régionale d'UNAFORIS Occitanie depuis fin 2015.

Dans son projet politique 2019-2021, l'UNAFORIS « **considère l'intervention sociale comme une source d'accompagnement et de transformation indispensable de la société. Les solidarités doivent imprégner toute action publique et privée, agir sur les causes de l'exclusion plutôt que sur ses conséquences.**

**Faire société, c'est reconnaître la capacité de chacun, puissant ou fragile, riche ou pauvre, à jouer un rôle actif dans la construction du bien commun. C'est lui permettre d'inscrire pleinement son propre parcours dans la dynamique évolutive du tissu social, économique, culturel et environnemental du territoire dans lequel il vit.**

**C'est le reconnaître comme un acteur de ce territoire ».**

---

<sup>7</sup> <https://www.unaforis.eu/>

### 1.3. Les principes d'action

Si le courant de la psychothérapie institutionnelle a fortement marqué les formations dispensées par l'ETES, et si ses apports sont indéniables, l'AFTES fait aujourd'hui le constat qu'il convient de s'ouvrir à d'autres courants de pensée (cognitivism, neurosciences, approches développementales, behaviorisme, ...). Il ne s'agit pas d'opposer les courants de pensée mais de les mettre en perspective et de les faire dialoguer dans une dynamique transdisciplinaire.

- **Une approche multi-référentielle des situations éducatives<sup>8</sup>** : L'objectif est de donner des clés d'analyse aux étudiants en proposant une pluralité d'entrées dans la compréhension des situations éducatives et d'accompagnements, mobilisant l'ensemble des champs des sciences humaines (philosophie, psychologie, sociologie sciences de l'éducation, etc.). L'AFTES propose une approche qui permet aux apprenants et aux étudiants de se repérer dans un système complexe ou différentes dialogiques (distance/proximité, pédagogie du doute, gestion des paradoxes) sont à l'œuvre.
- Le respect des référentiels et de la commande sociale, l'**appui sur les recommandations** de la Haute Autorité de Santé<sup>9</sup> et de l'ANESM<sup>10</sup>, **une mise en perspective des formations** et interventions avec les orientations des politiques publiques, les évolutions sociales et sociétale
- **La reconnaissance de la personne accompagnée** dans son expertise, ses choix et son pouvoir d'agir qu'elle soit un étudiant, un professionnel ou une personne accompagnée ;
- **L'équilibre** entre personnalisation des parcours de formation et mobilisation du collectif comme espace de solidarité, d'expérimentation, entre savoirs théoriques et pratiques L'AFTES favorise une relation étroite entre formation théorique et pratique dans le cadre de l'alternance intégrative.
- **L'ancrage dans le territoire** dans la proactivité et la capacité à être à l'écoute des besoins, être en proximité des employeurs (suivi des apprenants, sites qualifiants) et dans le bénéfice de l'expertise du territoire en matière sociale et médico-sociale.  
L'AFTES entretient des liens forts avec les ESMS ce qui apporte de la cohérence sur les contenus, les méthodes pédagogiques et les modalités d'évaluation.

---

<sup>8</sup> Jacques Ardoino

<sup>9</sup> <https://www.has-sante.fr/portail/>

<sup>10</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, l'ANESM a rejoint la Haute Autorité de santé  
[https://www.hassante.fr/portail/jcms/c\\_2836932/fr/accueil-social-medico-social-portail](https://www.hassante.fr/portail/jcms/c_2836932/fr/accueil-social-medico-social-portail)

## 2. Champ et périmètre d'intervention

*« L'AFTES est l'outil de formation au travail éducatif et social du territoire. »*

### 2.1. Le périmètre d'intervention

L'AFTES intervient dans les champs **de la formation initiale et continue des professionnels de l'action sociale, sanitaire et médico-sociale**, à travers l'ETES, et maintenant l'OFTS de Lozère, qui représente l'établissement principal et son siège social.

L'Organisme de Formation représente la seule offre de formation en travail social de la Lozère, il est destiné à répondre aux besoins des employeurs du territoire et des personnes destinées à s'investir dans ses métiers.

Il est un outil de veille et de prospective sur les organisations, les métiers, les besoins des personnes et des employeurs en lien avec les réalités d'un territoire et des besoins émergents du travail social.

Il est une ressource pour former les futurs professionnels du secteur social et médico-social et un partenaire pour accompagner l'évolution des qualifications des personnels éducatifs et sociaux.

A ce titre, l'Organisme de Formation accueille chaque année environ 250 étudiants en formation initiale aux métiers du travail social (moniteur éducateur ; accompagnant éducatif et social ; éducateur spécialisé), en voie directe, en cours d'emploi, en apprentissage et par validation des acquis de l'expérience (VAE) et prépare aux métiers du travail social.

Il accompagne les établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires et leurs personnels dans leurs projets de développement et de formation professionnelle continue sur des compétences transversales (analyse des pratiques, écrits professionnels, fonction tutorale, ...) ou spécifiques (handicap psychique, maladie neurodégénérative...).

### 2.2. Un territoire : la Lozère et au-delà...

Avec 77 000 habitants, la Lozère se caractérise par le fort poids économique des activités médico-sociales et de santé, qui représentent environ 5 600 emplois, soit 25% de la population active. (Source : handicap.fr).

Avec 49 établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées et 27 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), une part importante de personnes âgées (12% de personnes de plus de 75 ans), les activités d'hébergement médico-social, de l'action sociale et de la santé sont celles qui offrent le plus d'emplois (Source : Insee).

Le territoire est marqué notamment par l'hyper-ruralité<sup>11</sup> définie par des caractéristiques qui font freins à son développement (faible densité de population, vieillissement, enclavement, faiblesse des ressources, de l'attractivité, isolement).

Il représente, dans le même temps, un potentiel de développement économique, social et écologique en offrant une alternative à la métropolisation.

L'implantation d'un organisme de formation au travail social sur le département répond donc au double besoin de disposer d'un outil de proximité et de développer la formation initiale et continue en travail social.

L'OFTS dispose d'une reconnaissance sur le département lozérien, apportée notamment par la gouvernance de l'association, qui lui permet de conduire son projet pédagogique en lien direct avec les employeurs.

En cela, le Groupement de Coopération Social et Médico-Social de la Lozère représente un espace d'échanges et de co-construction. En effet, en 2010, dans le cadre d'une recherche de mutualisation et d'innovation, à l'initiative de plusieurs établissements, le champ médico-social lozérien s'est structuré avec la constitution du GCSMS par 9 associations<sup>12</sup>. Les axes du groupement portent notamment sur l'amélioration de la qualité au sein des établissements et sur la définition d'axes communs en formation.

Si l'identité et l'histoire de l'AFTES et de l'ETES, depuis devenu OFTS, sont ancrées dans le territoire lozérien, leurs champs d'action dépassent largement les limites du département puisque le bassin d'action de l'OFTS couvre également le Cantal et la Haute Loire pour la Région Auvergne Rhône Alpes et l'Aveyron et le Gard pour la Région Occitanie.

## 2.3. Nos spécificités

**La qualité de la formation**, fondée sur une posture d'innovation, d'adaptation, de recherche et documentation de l'équipe pédagogique, avec la veille attentive sur les évolutions sociales et sociétales et l'actualisation critique des connaissances au fil de l'évolution des pratiques et des réglementations.

**L'alternance intégrative** : Il n'y a pas d'accompagnement éducatif et social possible sans réflexion sur l'action. L'apprenant et le professionnel sont envisagés comme des praticiens / chercheurs.

**La référence aux méthodes actives**, qui privilégient les situations collectives, de co-construction et d'expérimentation.

---

<sup>11</sup> *Hyper-ruralité - Rapport établi par Alain Bertrand, Sénateur de Lozère - Remis à madame Sylvia Pinel, Ministre du logement et de l'égalité des territoires le 30 juillet 2014.*

<sup>12</sup> *Association Le Clos du Nid, Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux, Association Bertrand du Guesclin, ADAPEI 48, Association Arc en Ciel, Association Les Genêts, Association Les Résidences Lozériennes d'Olt, Association Saint Nicolas, Association Sainte Angèle.*

**Les différents groupes de professionnalisation** au sein desquels chacun peut questionner sa pratique dans un cadre collectif.

**Des temps d'accompagnements individualisés et personnalisés** afin de garantir à chaque apprenant un suivi attentif et de proximité tout au long de sa formation.

**Les groupes d'analyse de la pratique** : temps de formation nécessaire à la construction et à l'actualisation de l'identité professionnelle. Ce qui est demandé aux étudiants, c'est de livrer une parole sincère, authentique, personnelle, sur ce qui se joue pour eux dans les relations de l'accompagnement éducatif et social.

## 3. Enjeux et orientations du projet

### 3.1. Les principaux enjeux

De façon partagée, **l'enjeu du projet est d'anticiper les besoins de formation, de développer, maintenir les métiers et compétences du travail éducatif et social sur le bassin Lozérien.**

Le projet associatif de l'AFTES oriente le projet pédagogique de l'OFTS.

Il conforte et consolide celui-ci en apportant une vision stratégique au développement des formations et plus globalement des activités, les évolutions à conduire par rapport à la commande sociale et publique, et aux besoins du territoire.

- **1<sup>er</sup> enjeu : L'AFTES, comme outil stratégique et ressources, au service du territoire et des populations.**  
En promouvant un développement des formations qui tiennent compte de la dimension territoriale et de son environnement, dans une logique d'aménagement du territoire, d'égalité d'accès à la formation, en lien avec le Conseil Régional Occitanie ;
- **2<sup>e</sup> enjeu : La capacité d'adapter son offre aux évolutions du secteur et de développer des interventions** en étant à la fois, transmetteur et producteur de connaissances et ouvert sur son environnement ;
- **3<sup>e</sup> enjeu : Développer, maintenir les compétences** sur le territoire et répondre aux besoins d'évolution des métiers du travail social.

### 3.2. Les axes de développement

En réponse à ses enjeux, l'AFTES définit les axes de développement suivants :

### 3.2.1. Porter politiquement et stratégiquement les projets et l'Organisme de Formation et consolider sa gouvernance

Affirmer l'existence de l'AFTES comme porteuse de l'établissement OFTS et dans sa capacité à se développer ;

Représenter et valoriser l'organisme de formation au travail social et plus largement les besoins du territoire en termes de compétence en travail éducatif et social auprès des institutions (Région Occitanie, Département de la Lozère, DRJSCS, UNAFORIS, ...) ;

Être force d'entraînement et de propositions ;

Articuler réflexions techniques et politiques entre :

- les administrateurs, représentatifs des politiques publiques, du secteur social et médico-social et du territoire et garant du respect du projet associatif et soutien des professionnels ;
- les professionnels garants du projet pédagogique, visant à faire de l'OF un pôle d'excellence du travail éducatif et social ;
- les apprenants, étudiants et apprentis en tenant compte de leur expression ;

Modifier les statuts en cohérence avec le projet associatif.

### 3.2.2. Développer un axe expertise et produire de la connaissance

Développer la fonction d'observatoire, de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et compétences et de veille ;

Maintenir à un haut niveau de qualité le centre de ressource documentaire ;

Développer des activités de recherche-action (Éducation et santé mentale) ; impulser des actions innovantes (communauté de pratiques et de recherche) ;

Intervenir dans le cadre de mission d'étude auprès du territoire.

### 3.2.3. Répondre aux besoins du territoire et d'évolution des métiers éducatifs et sociaux

- Assurer une veille technique et juridique afin d'intégrer au sein des contenus les nouvelles orientations et réglementations du secteur (exemple : réforme de la tarification, Réponse accompagnée pour tous, évaluation de la performance (ANAP) ; intervention en dispositif, à domicile, notion d'inclusion etc.) ;
- Maintenir les formations de niveau V et proposer le développement des compétences socles pour favoriser les liens avec les professionnels du territoire ;
- Diversifier les modalités de formation et proposer des espaces d'échanges d'informations, de recherche et de pratiques professionnelles ouverts aux acteurs de l'action sociale ;
- Développer une ingénierie de formation pour répondre aux besoins collectifs de formation continue en partenariat avec les employeurs, le GCSMS de Lozère et proposer des formations sur mesure « intra ou inter établissement » ;
- Disposer d'un réseau d'intervenants spécialisés de qualité.

### 3.2.4. Répondre à l'objectif de valorisation du travail social et d'évolution des formations

Développer les formations en conformité avec la réforme des diplômes du travail social

- Pour les niveaux 2 :
  - Structuration d'un socle de compétences communes entre les diplômes de niveau 2 (DC3 et DC4) et de connaissances partagées (DC1 et DC2)
  - Organisation des 3 périodes de stage prévues sur plusieurs sites qualifiants (excepté pour le DECESF)
  - Articulation avec la formation universitaire (cursus LMD : passage en Master et passerelle BTS-DUT)
  - Pour les niveaux 5 et 4 : assurer leur communication et leur articulation avec les niveaux supérieurs
- Renforcer les partenariats (IFSI, Universités, ERIR, ...)
- Développer de nouvelles formations diplômantes : DU Gestion de parcours en partenariat avec une université ; qualification d'Accompagnateur des Soins en Gériatrie en partenariat avec l'IFSI.
- Faire vivre la notion de transdisciplinarité à travers des temps communs entre cursus.
- Consolider la possibilité de se former par la voie de l'alternance, en visant l'obtention du diplôme ou l'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre du contrat de professionnalisation et de l'apprentissage.

### 3.2.5. Accompagner et soutenir le développement des compétences de l'équipe pédagogique

- Établir les besoins en formation continue individuelle et collective ;
- Favoriser la participation à des journées d'études thématiques, colloques, séminaire en relation avec les mutations et évolutions des pratiques ou du travail social, etc. ;
- Valoriser les pratiques pédagogiques et les formaliser ;
- Soutenir l'équipe dans ses positionnements, ressentis et élaboration par l'analyse de pratique professionnelle animée par un intervenant extérieur ;
- Accompagner l'équipe à l'utilisation des nouvelles modalités de formation et approches pédagogiques induites par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).
- Accompagner l'équipe pédagogique sur de nouvelles activités (évolution des compétences des cadres pédagogiques au vu des politiques territoriales, formation des formateurs).

### 3.2.6. Intégrer les nouvelles technologies comme moyen de renforcement et de soutien du projet pédagogique

- Déterminer les besoins et le périmètre d'utilisation des NTIC (centre de ressources, digitalisation des formations, Blender Learning, etc.) ;
- Intégrer dans les contenus de formation l'utilisation de NTIC pour les professionnels du travail social (ex : dossier de l'utilisateur informatisé, Règlement général de protection des données, etc.).

### 3.2.7. Proposer un cadre de travail propice aux étudiants et aux salariés

- Investir de nouveaux locaux pour proposer un cadre et un environnement de travail de qualité ;
- Développer un partenariat avec la Mission Locale sur la question du logement en amont des formations ;
- Accompagner les étudiants avec l'équipe pédagogique dans des cursus internationaux, notamment Erasmus + ;
- Construire les projets de formation tenant compte des possibilités offertes par la réforme des diplômes ;
- Améliorer l'accueil des élèves en situation de handicap ou ayant des difficultés dans leur capacités d'écriture et élaboration et préparer leur venue sur les sites qualifiants.

### 3.2.8. Améliorer la démarche d'évaluation en relation avec la démarche qualité

- Rendre systématique l'évaluation des formations par les étudiants et en exploiter les résultats ;
- Formaliser et analyser les comptes rendus des bilans de promotion ;
- Interroger les sites qualifiants et les sites accueillant des contrats de professionnalisation ;
- (Re) mettre en place le Conseil de perfectionnement permettant la réunion de tous les acteurs de la formation ;
- Réviser tous les 3 ans les axes de développement du projet associatif.

### 3.2.9. Communiquer et informer

- Maintenir le site internet, vitrine de l'OFTS, en opérant le lien avec l'AFTES
- Faciliter la circulation de l'information entre les membres, dans un aspect de réciprocité, d'informations ascendantes et descendantes ;
- Renforcer la communication ciblée, de proximité, sur l'offre de formation auprès des employeurs, des pôles emplois, des missions locales, de la presse locale et spécialisée.

## 4. Gouvernance associative

La gouvernance associative est assurée conformément aux statuts par les instances : Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau.

L'association, pour conduire son projet, porte une attention particulière à communiquer et informer chaque membre, afin que chacun puisse s'engager autour des enjeux du projet associatif.

En lien avec le principe d'ancrage et de service au territoire, le Conseil d'Administration est composé de représentants des organismes gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la Lozère, d'un représentant pour chacune des collectivités territoriales, commune, département et région. A date, la Présidence est assurée par Mme Aurélie Maillols, élue du Conseil Régional Occitanie, la région ayant compétence en matière de formation.

Ainsi, la gouvernance assure une représentativité : territoriale, politique, sociale, médico-sociale et formative.

La gouvernance associative pourra évoluer afin de mieux associer les acteurs impliqués dans la vie de l'association et de l'organisme de formation. L'assemblée générale de l'association pourrait ainsi s'ouvrir aux personnes accompagnées ou stagiaires de la formation, tout en conservant la représentation des salariés telle que déjà prévue dans les statuts actuels.

La prochaine étape pour finaliser ce projet associatif consistera donc en l'actualisation des statuts de l'AFTES qu'il conviendra d'initier à l'automne 2020.



